

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie@lemottier.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 15 Avril 2026 - 20h00

Date de la convocation du conseil municipal : 09 Avril 2026

Lieu de réunion : Salle du conseil - Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil Municipal	Membres présents	Membres absents ou excusés	A donné pouvoir à
Philippe CORNET	X		
Marianne NEMOZ	X		
François ALBERT	X		
Karine CHANVILLARD		X	Marianne NEMOZ
Julien PRUDHOMME	X		
Daniel MEHR	X		
Laurence CARPANO	X		
Valérie GONON	X		
Etienne ALBERT	X		
Mathieu BALLY	X		
Karin FRANCO	X		
Melissa ANDRE- POYAUD	X		
Nicolas MOREL	X		

Michel BELLOT-PATUREL	X		
Christel GROSLAMBERT-FATON	X		

Secrétaire de séance : Mathieu BALLY

Le quorum étant atteint,
La séance est déclarée ouverte à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
- Délégations du maire aux adjoints (arrêtés pour information)
- **DELIBERATIONS :**
 - Indemnités de fonction des adjoints
 - Création des commissions communales et nomination des référents
- Echanges sur la constitution du centre communal d'action social (CCAS) et de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Achat petit matériel pour entretien des espaces verts
- Etude technique sur la mise en place de la vidéoprotection
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibérations

1) Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire (D/2026-20)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;
Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire percevra, de droit, l'indemnité de fonction fixée à l'article L.2123-23 du CGCT ;

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales soit 91.38% de l'indice Brut terminale de la fonction publique ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Annexe à la délibération N° 2026/20

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions

Commune de LE MOTTIER

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

L'enveloppe indemnitaire globale est constitué comme suit :

Indemnité du maire au taux prévu par la loi + indemnités maximales de 4 adjoints au taux prévu par la loi.

$44.30\% + 11.77\% \times 4 = 91.38\%$

Enveloppe globale : 91.38 %

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
1 ^{er} Adjoint	11.77 %
2 ^{ème} Adjoint	11.77 %
3 ^{ème} Adjoint	11.77%
4 ^{ème} Adjoint	11.77%
Total	47.08%

2) Création des commissions communales et nomination des référents (D/2026-21)

L'article L.2121-22 permet au Conseil Municipal de constituer des commissions communales d'instruction, « *chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ».

Ces commissions, exclusivement composées d'élus, peuvent avoir un caractère permanent, et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat du conseil. Elles peuvent également être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier.

Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Le Maire est président de droit de toute commission (article L.2121-22 alinéa 2).

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- Finances
- Travaux, urbanisme, environnement et agriculture
- Affaires scolaires et périscolaires
- Animation, culture et associations
- Communication
- Environnement, patrimoine et fleurissement
- Affaires sociales
- Appels d'Offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** la constitution des commissions communales suivantes :

- Finances
- Travaux, urbanisme, environnement et agriculture
- Affaires scolaires et périscolaires
- Animation, culture et monde associatif
- Communication
- Environnement, patrimoine et fleurissement
- Affaires sociales
- Appels d'offres

➤ **DESIGNE** les membres suivants pour siéger à ces commissions :

Commissions	Missions	Référents	Membres
Finances	Gestion budgétaire Gestion locative	Marianne NEMOZ et Julien PRUDHOMME	Mélissa ANDRE-POYAUD Karin FRANCO Laurence CARPANO Valérie GONON
Travaux, urbanisme, environnement et agriculture	Sécurité Voirie Cimetière Bâtiments communaux Si révision du PLUI Environnement Agriculture	Francois ALBERT et Julien PRUDHOMME	Etienne ALBERT Nicolas MOREL Daniel MEHR Mathieu BALLY Michel BELLOT-PATUREL
Affaires scolaires et périscolaires	Gestion de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Suivi des affaires scolaires	Karine CHANVILLARD et Marianne NEMOZ	Chrystel GROSLAMBERT Mélissa ANDRE-POYAUD Mathieu BALLY Laurence CARPANO Daniel MEHR

Animation, culture et associations	Animations culturelles de la commune (calendrier des fêtes) Des livres et nous ... Liens associatifs	Marianne NEMOZ et Karine CHANVILLARD	Karin FRANCO Nicolas MOREL Chrystel GROSLAMBERT
Communication	Le journal communal : le Mottiérois Site internet Panneau Pocket	Karine CHANVILLARD Et Marianne NEMOZ	Mathieu BALLY Mélissa ANDRE-POYAUD Nicolas MOREL
Environnement, patrimoine et fleurissement	Fleurissement de la commune Nettoyage de la nature	Karine CHANVILLARD, François ALBERT et Marianne NEMOZ	Etienne ALBERT Michel BELLOT-PATUREL Karin FRANCO Nicolas MOREL
Affaires sociales	CCAS (Bons de naissance, Bourse aux codes de la route, Colis de Noël, ...)	Karine CHANVILLARD et Marianne NEMOZ	Julien PRUDHOMME Valérie GONON Karin FRANCO + des membres non élus ...
Appels d'offres	Passage des marchés publics	Marianne NEMOZ, François ALBERT et Julien PRUDHOMME	Etienne ALBERT Mathieu BALLY Daniel MEHR Nicolas MOREL

3) Echanges sur la constitution du centre communal d'action social (CCAS) et de la commission communale des impôts directs (CCID)

Pour la commission communale des impôts directs il faut réfléchir à la liste des membres qui la composent. Les commissions ont lieu sur la journée en semaine. Il faut soumettre 24 noms pour 12 membres

Des noms ont été proposés mais la liste n'étant pas complète il faudra prévoir un autre conseil afin de prendre la délibération et attendre la confirmation des administrés inscrits

4) Achat petit matériel pour entretien des espaces verts

Des devis ont été signés pour les missions

Le quatrième adjoint présente les devis :

Une tondeuse pour 460€ HT et un taille haie perche pour un montant de 629€ HT

Support pour transport des gradins afin de les manipuler sans les endommager pour 540€ TTC

5) Etude technique sur la mise en place de la vidéoprotection

Pour information :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Côte St André a été reçu en rendez-vous avec le maire afin de discuter des sujets de la commune. Il a été évoqué les problèmes de sécurité. Il a été fait part d'une éventualité d'installation d'une vidéoprotection. Une étude peut être réalisée par une unité de la gendarmerie afin d'estimer le coût financier et les points d'installation essentiels. Le département et la région pourraient potentiellement accorder un subventionnement de cette installation

6) Questions diverses

Réunion du conseil communautaire de bièvre Isère communauté lundi 13 avril. Monsieur le Maire a participé à cette réunion pour l'élection du président et des 14 vice-présidents.

Cérémonie du 8 Mai à 11h. Madame GROSLAMBERT a souhaité agrémenter cette cérémonie :

Déroulé des cérémonies très protocolaire , souhait de faire participer les enfants du groupe scolaire

L'adjointe responsable de la commission animation et activités scolaires prendra contact avec les enseignantes pour étude de la participation de l'école

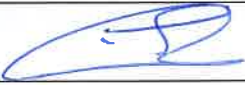
La visite de sécurité de la salle des fêtes du mardi 14 avril 2026 a eu lieu.

Les normes ont changé en termes de catégorisation. Nous étions en catégorie 4 et nous sommes passés en catégorie 5 (visites de sécurité non obligatoires

Échanges sur l'usage des salles du premier étage de la salle des fêtes, de la salle du foot et de la cure

Point d'information sur les tarifs des établissements Guillaud traiteur par la première adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 53.

	Signatures
Le Maire	
Le Secrétaire de séance	